

PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JUILLET 2015

Heure : 20 H 30
Séance : ordinaire
Date de convocation : 09/07/2015
Date d'affichage : 20/07/2015

Présents : M. Marc LERUSE, Maire ; Mmes Frédérique METRO, Jocelyne DELALLEAU, MM. Jean STEFUNKO, Thierry SPAHN, Daniel JORDAT, Adjointes ; Mmes Stéphanie PEPIN, Gwenaëlle BRIMMEL, Marie-Madeleine FONTANEAU, Françoise VERGNORY ; MM. Marc ROBIN, Michel HABERT, Vincent STOOP.

Absents excusés : Mme Muriel GUELPA ayant donné pouvoir à Mme BRIMMEL, Mme Joëlle PAQUERIAUD, Mme Pascale GUILLOTEAU; MM. Ludovic MAINCENT, Christophe NAUGUET, Wenceslas LOPEZ.

M. Vincent STOOP est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 19/06/2015
- 2) Budget primitif 2015 : décision modificative n° 1
- 3) Personnel communal : création de 2 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe et d'1 poste d'agent de maîtrise
- 4) Rénovation des courts de tennis : choix de l'entreprise
- 5) Fenêtres des écoles : choix de l'entreprise
- 6) Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- 7) Informations et questions diverses

1) Lecture du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2015

Loi NOTRE : des modifications ont été apportées suite aux échanges entre l'Assemblée Nationale et le Sénat ; M. le Maire informe notamment que les compétences eau et assainissement reviendront à la Communauté de Communes d'ici 2020.

NAP : M. le Maire indique qu'il faut rechercher un nouvel intervenant pour l'activité musique, Mme Auger ne souhaitant pas renouveler son contrat.

Sécurité : les gendarmes de Pont-sur-Yonne interviendront en amont d'un prochain conseil municipal, pour expliquer les objectifs de la convention de coopération qu'ils proposent à la commune.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Budget primitif 2015 : décision modificative n° 1

M. le Maire informe qu'il convient de rectifier une erreur figurant sur le budget primitif de la commune: l'opération d'ordre concernant l'amortissement d'une subvention n'a pas été comptabilisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications de crédits ci-dessous :

Article-chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement			
777-042	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat		+ 1560 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 1560 €	
Section d'Investissement			
13912-040	Subventions d'investissement	+ 1560 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 1560 €

3) Personnel communal : création de 2 postes d'adjoint administratif 1ère classe et d'1 poste d'agent de maîtrise

M. le Maire informe l'assemblée que Mmes Deremy et Ganitta ont obtenu leur examen professionnel d'adjoint administratif 1^{ère} classe, et que M. Lorillon a été inscrit sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois de la commune,

Considérant la nécessité de créer deux emplois d'adjoints administratifs territoriaux 1^{ère} classe, et un emploi d'agent de maîtrise,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE, à compter du 1^{er} août 2015 :

- la création de 2 emplois d'adjoints administratifs territoriaux 1^{ère} classe, permanents à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'agent de maîtrise territorial, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Le tableau des emplois permanents est donc modifié à compter du 1^{er} août 2015.

La suppression des deux emplois d'adjoints administratifs territoriaux 2^{ème} classe et de l'emploi d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, qui seront de fait vacants, fera l'objet d'une délibération ultérieure, car elle nécessite l'avis préalable de la CAP (Commission Administrative Paritaire).

4) Rénovation des courts de tennis : choix de l'entreprise

M. le Maire expose au Conseil Municipal que 3 entreprises ont répondu à la consultation concernant la rénovation des deux courts de tennis : STTS, Tennis Chem Industries, Laquet Tennis.

Il rappelle également que cette opération figure au budget primitif 2015, voté le 14 avril, et que le conseil municipal a voté un plan de financement le 18 mai 2015. Les subventions attendues sont la DETR, la réserve parlementaire du sénateur de l'Yonne M. Jean-Baptiste LEMOYNE et une subvention de la Ligue de Bourgogne de Tennis.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir :

- la proposition de la société Tennis Chem Industries : 60 298,80 € HT, soit 72 358,56 € TTC.
Cette proposition intègre en plus la réalisation d'un grillage rigide.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

5) Fenêtres des écoles : choix de l'entreprise

M. Marc ROBIN, conseiller municipal intéressé à l'affaire, ne prend part ni à la délibération ni au vote.

M. le Maire expose au Conseil Municipal que 2 entreprises ont répondu à la consultation concernant la pose de nouvelles fenêtres avec volets roulants aux écoles : il s'agit de Rénovation Icaunaise et Amores Menuiserie.

Il rappelle que cette opération figure au budget primitif 2015, voté le 14 avril, et qu'elle a pour but de faire des économies d'énergie dans les bâtiments communaux.

Cette opération n'est pas subventionnée, mais elle est créatrice de Certificats d'Economies d'Énergie (CEE) qui peuvent être rachetés par EDF.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir :

- la proposition de la société Rénovation Icaunaise : 50 673,60 € HT, soit 60 808,32 € TTC

Après en avoir délibéré, à 13 voix pour, le Conseil Municipal accepte la proposition et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires.

M. le Maire précise que la salle de sport de l'école primaire fera quant à elle l'objet d'une réhabilitation complète ultérieurement.

6) Implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques

M. le Maire fait part d'un courrier du SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) qui demande à la commune de bien vouloir confirmer son souhait d'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur son territoire.

- borne accélérée : recharge de 50 kms en 30 mn ; prix d'achat : 12 000 € HT

- borne rapide : recharge de 130 kms en 30 mn ; prix d'achat 44 000 € HT

Pour l'investissement la commune participe à hauteur de 20 % du montant d'installation.

Pour le fonctionnement la part communale est de 400 € par an pour une borne accélérée et de 1500 € par an pour une borne rapide.

Concernant les consommations électriques, si le branchement est déjà existant, elles sont à la charge de la commune (compter 1,50 € pour une recharge complète d'un véhicule). Si c'est un nouveau

branchement le SDEY prend en charge sa création et les consommations.

M. le Maire précise qu'à ce jour, les recharges sont gratuites pour les utilisateurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme son souhait d'implanter une borne rapide, avec un branchement pris en charge par le SDEY.

7) Informations et questions diverses

- Comptage RD 156 : M. Le Maire donne lecture du rapport de comptages de véhicules réalisé par le Conseil Départemental sur la RD 156 entre le 23/06/2015 et 29/06/2015. Cette voie est peu empruntée par les poids lourds mais la circulation des véhicules légers est importante, et la vitesse est excessive à l'entrée et la sortie de l'agglomération. M. le Maire suggère d'ajouter un stop rue des Buttes ; d'autre part, M. le Maire et ses Adjoints ont demandé aux conseillers départementaux du canton que cette route soit aménagée pour assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.

- Projet de logements Mon Logis : la commune avait accordé à la SA Mon Logis une garantie d'emprunt pour 80% du projet ; le Conseil Départemental en commission permanente le 20 juin 2015 a refusé pour sa part d'accorder sa garantie à Mon Logis pour les 20% restants malgré un avis favorable de la commission du 12 juin 2015, au motif de ne pas faire de concurrence aux bailleurs sociaux icaunais (Domanys et Brennus Habitat). M. le Maire indique que la commune pâtit dans ce dossier de conflits politiques internes au Conseil Départemental, il indique qu'il en a informé les deux Conseillers Départementaux du canton de Pont sur Yonne et leur a reproché de ne pas s'être informés du dossier auprès de la Commune. Suite à son entrevue avec M. Villiers, Président du Conseil et qui est favorable à l'attribution de la garantie, le dossier sera présenté de nouveau au vote en septembre, avec le courrier que la Commune de Villeblevin aura adressé au Conseil Départemental relatant les différentes péripéties de ce dossier (entre-autre l'abandon par la société Domanys, en grosse difficulté financière à l'époque, de la Commune de Villeblevin en 2011) . Parallèlement une autre solution est recherchée pour que l'emprunt soit rapidement garanti à 100% et que le projet puisse avancer.

M. STEFUNKO

- s'insurge contre le fait que des travaux de branchement de gaz rue des Buttes aient été faits sans l'autorisation du Maire; la route a été barrée illégalement, sans arrêté du Maire, malgré une demande de concertation préalable.

- fait part de l'avancement des travaux rue des Salles : les fourreaux pour la fibre optique sont passés et la tranchée pour le caniveau central est réalisée. Il y a des désagréments inévitables pour les riverains que la municipalité s'efforce de minimiser

- remercie les organisateurs et les bénévoles des festivités du 14 juillet. M. Stefunko tient à préciser que les animations proposées par la commune étaient toutes gratuites, ainsi que la distribution de boissons et gâteaux. Par contre, une vente de boissons était organisée par le Tennis Club au profit de l'association.

- souhaite que le chalet qui sera acheté pour la cour de la maternelle soit en résine de synthèse, pour plus de solidité et de sécurité.

MME METRO

- informe que la Caisse des Ecoles a réalisé un bénéfice de 144 € sur son stand au vide-greniers du 5 juillet.

- se réjouit du succès des festivités du 14 juillet : les enfants de la colonie ont participé et tous les jeux ont bien marché.

MME DELALLEAU

- fait le point sur le dernier comité de pilotage des NAP : l'ensemble des participants était satisfait du déroulement de cette première année d'activités. Les conseillers sont maintenant invités à donner

leurs idées pour élaborer un nouveau questionnaire destiné aux parents.

- informe qu'elle est à la recherche d'un conteur (ou d'une conteuse) pour les NAP des petits.
- informe que des brumisateurs ont été distribués aux personnes âgées isolées.
- fait part de la demande d'une étudiante qui souhaite utiliser gratuitement le foyer communal pour une soirée Zumba, cet événement devant financer son projet scolaire de réveillon solidaire. M. le Maire donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le Maire,
Marc LERUSE